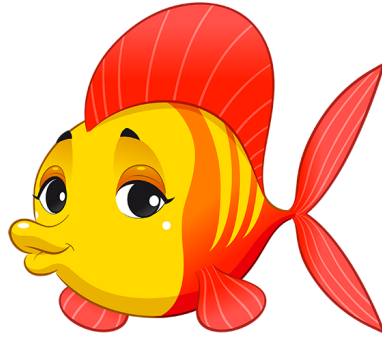


*En avril,
ne te découvre
pas d'un fil*



Chères Bellevinoises, chers Bellevinois,

Rarement l'adage « jamais deux sans trois » n'aura été aussi pénible à vivre pour nous tous. Je pense bien sûr à ce troisième épisode de confinement qui, même s'il est plus léger, n'en est pas moins extrêmement impactant pour nombre d'activités professionnelles, à commencer par nos commerces, nos restaurants, nos cafés et nos organismes culturels et sportifs.

Mes pensées vont donc en priorité à tous ceux qui professionnels ou utilisateurs, membres d'associations, se voient empêchés de vivre normalement leurs activités et loisirs. La solution pour sortir de cette pandémie, nous la connaissons, c'est la vaccination massive.

Cependant, les services publics restent ouverts, mais je vous invite fortement à utiliser en premier le téléphone et le mail pour vos demandes.

C'est dans ce contexte que les élus ont voté à l'unanimité, le 6 avril, le budget primitif 2021. De nombreux projets vont ponctuer l'année 2021, déterminés par un budget Investissement conséquent d'environ 2,8 Millions d'euros (voir détail dans cette Gazette). Ces investissements sont possibles grâce à la bonne maîtrise des charges de fonctionnement passant de 29 % en 2019 à 23 % en 2020. Ainsi, notre capacité d'autofinancement (CAF nette) est passée de 456 000 € à 696 000 €.*

Cette marge de manœuvre nous permet notamment de réaliser la rénovation de l'ancienne école maternelle de Saint Cyr-en-Bourg, locaux qui ne sont plus utilisés aujourd'hui, pour recevoir au cœur de notre commune nouvelle, l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) géré par l'AFRIEJ dès juin 2022.

Ces investissements seront réalisés sans augmentation de notre taux d'imposition communale et sans emprunt.

C'est grâce aussi au travail des élus dans les commissions et à l'engagement de nos agents qui participent à la réorganisation des services malgré des conditions de travail difficiles dues au respect des gestes barrières.

Un merci particulier aux agents des écoles qui sont soumis à de lourdes contraintes pour protéger nos enfants.

Enfin, prenez soin de vous, de vos proches, et continuons ensemble à faire face à cette pandémie, en attendant de retrouver des jours meilleurs et notre bien vivre ensemble.

*Armel FROGER
Maire de Bellevigne-les-Châteaux*

* La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager, au niveau de son fonctionnement, des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois les dettes remboursées.

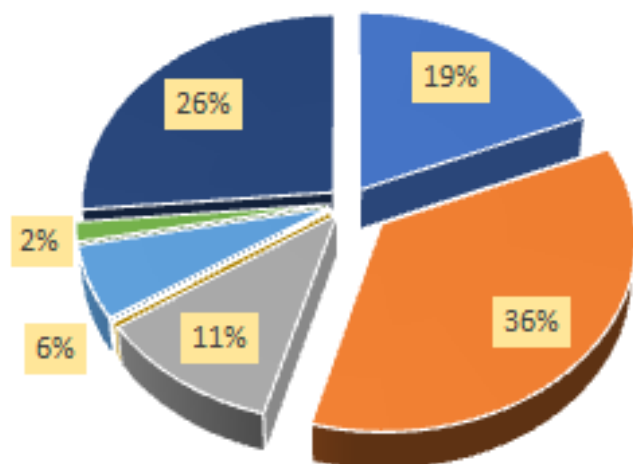
Dépenses

Désignation	Prévu	%
Charges générales	670 200	19
Charges de personnel	1 293 000	36
Autres charges de gestion	405 796	11
Charges financières	7 060	0,2
Amortissements	223 170	6
Réserves et divers	59 408	2
Virement section d'investissement	956 231	26
TOTAL des DÉPENSES	3 614 865	100

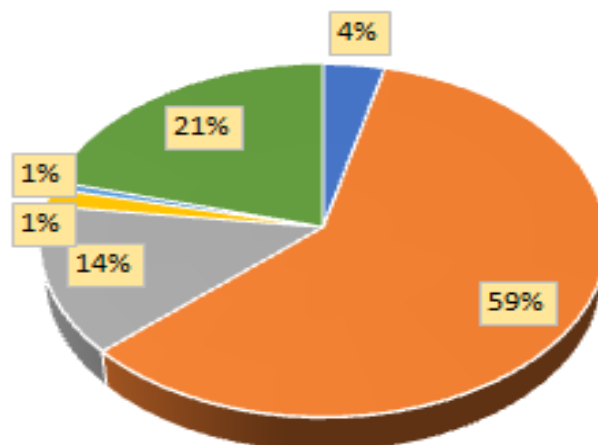
Recettes

Désignation	Prévu	%
Revenus gestion	136 000	4
Fiscalité locale	2 150 500	59
Dotations, Subventions, Participations	494 500	14
Autres produits	59 000	1
Atténuation de charges	25 120	1
Excédent de fonctionnement	749 545	21
TOTAL des RECETTES	3 614 665	100

Dépenses



Recettes



La fiscalité :

- Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 1 156 000 €.
- L'attribution de compensation de l'Agglo Saumur Val de Loire (ancienne taxe professionnelle) s'élève à 749 000 €.
- Les dotations de l'État ont été maintenues (y compris la majoration de **5% pour la commune nouvelle**).

Versement à la section d'investissement :

- Le virement pour l'investissement s'élève à 956 231 € (soit 26% du budget de fonctionnement).

Dépenses

001	Solde d'exécution reporté	488 804
1641	Remboursement emprunts	108 080
203	Frais d'études	70 606
204	Subventions d'équipement	279 293
211	Terrain et aménagement	292 225
213	Travaux de bâtiments	319 698
2151	Travaux de voirie	480 193
2188	Matériel et divers	101 124
020	Dépenses imprévues	30 000
27	Alter Cités (Sodemel)	47 667
TOTAL des OPÉRATIONS . RÉELLES		2 217 690
23	Maison de santé	215 586
23	ALSH	917 613
	Opérations d'ordre	83 000
TOTAL OPÉRATIONS d'ORDRE		1 216 199
TOTAL des DÉPENSES		3 433 889

Recettes

1068	Excédent capitalisé	1 053 979
10222	FCTVA	100 000
10226	Taxe aménagement	30 000
13	Subventions	
	Région	200 346
	État (DETR/DSIL)	438 291
	Autres	113 042
	SIEML	39 860
	CAF	177 000
TOTAL des OPÉRATIONS RÉELLES		2 152 518
023	Autofinancement	956 231
28	Amortissements	223 170
77	Produits exceptionnels	101 970
TOTAL OPÉRATIONS d'ORDRE		1 281 371
TOTAL des RECETTES		3 433 889

Les PRINCIPAUX PROJETS de l'ANNÉE

1) Enfouissement et terrains :

- Fin des enfouissements de 2020
- Les Belles Caves
- Participation Les Plantes

2) Terrains et aménagements :

- Acquisition de terrains
- Restauration du marais de Baffou

3) Opérations sur les bâtiments :

- Renovation de la salle des fêtes de Brézé
- Acquisition foncières (Chacé et Saint Cyr-en-Bourg)

4) Opérations de voirie :

- La Ripaille
- Rue des écoles à Chacé
- 1ère partie de la rue de La Paleine à Saint Cyr-en-Bourg
- Panneaux d'information

5) Matériels et mobiliers :

- Achat d'un véhicule pour la voirie
- Désherbeur
- Photocopieur
- Équipement scolaire
- Mobilier urbain

6) Projet en cours :

- Maison de santé
- Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

ÉLECTIONS RÉGIONALES et DÉPARTEMENTALES du 20 et 27 juin 2021

Inscription sur la liste électorale de Bellevigne-les-Châteaux, au plus tard **le 14 mai 2021 23h59**, auprès de votre Mairie déléguée ou via le site service public.fr : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367, la connexion se fait avec France Connect. Vous devez fournir votre pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Le vote par procuration

Le mandant (la personne qui vote par procuration) et le mandataire (la personne qui votera à sa place) doivent impérativement être inscrits sur la même liste électorale sans pour autant l'être dans le même bureau. Votre procuration valable pour l'un des scrutins l'est également pour l'autre.

En raison de l'épidémie de la COVID-19, une dérogation a été mise en place : un mandataire peut avoir deux procurations établies en France.

Comment mettre en place une procuration ?

☞ En vous rendant dans un Commissariat ou une Gendarmerie munis de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, et les informations concernant le mandataire : NOM de naissance, prénom(s) et date de naissance. L'Agent de Police Judiciaire (APJ Commissariat) ou l'Officier de Police Judiciaire (OPJ Gendarmerie) établira la procuration. Le formulaire peut être complété au préalable (www.service-public.fr - CERFA 149526*02), il devra être imprimé sur 2 feuilles distinctes (pas de recto/verso), **NE PAS LE SIGNER ET NE PAS LE DATER**. Ce formulaire doit être présenté à l'APJ ou l'OPJ pour que la procuration soit établie.

☞ En ligne via www.maprocuration.gouv.fr. Comment effectuer la démarche ?

- Se rendre sur le site, l'authentification se fait avec France Connect.
- Renseigner les éléments demandés : votre état civil (renseigné automatiquement grâce à France Connect), votre commune de vote : BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX (ne pas mettre la commune historique), l'état civil du mandataire (NOM de naissance, prénom(s), date de naissance, sélectionner l'élection ou une période).
- Après avoir validé, vous recevez un mail avec un numéro de dossier, ce dernier doit être présenté au Commissariat ou à la Gendarmerie afin de confirmer votre identité et établir la procuration.
- Une fois l'enregistrement effectué auprès du Commissariat ou de la Gendarmerie, l'information est directement transmise à la Mairie.
- Dès la prise en compte par la Mairie vous recevrez un mail de confirmation.

C.C.A.S. de BELLEVIGNE-les-CHÂTEAUX Voisins solidaires

Des études récentes montrent que près de 10 % de la population française vit dans une situation de détresse relationnelle.

Face à ce constat, le C.C.A.S. de Bellevigne-les-Châteaux étudie la mise en place d'actions de solidarité. Elles pourraient être envisagées par quartier entre voisins solidaires.

Quelles actions de solidarité pourraient être envisagées ?

Accompagner un voisin âgé à un spectacle, aller lui chercher ses médicaments ou son pain, ou simplement prendre de ses nouvelles, récupérer un colis, dépanner un parent isolé en gardant son enfant, organiser des moments de partage et de convivialité sont autant de gestes simples et quotidiens qui nous aident à construire ensemble une commune solidaire et citoyenne.

Très sensible à ces petits gestes de solidarité du quotidien, le C.C.A.S. décide de lancer une consultation municipale afin de mieux comprendre les relations entretenues entre voisins, de recueillir des témoignages sur ces petits moments de partage qui peuvent tout changer et prendre connaissance des besoins et des attentes.

Une enquête sera diffusée lors d'une prochaine gazette. Nous vous remercions du temps que vous voudrez bien consacrer à remplir ce document, ce qui permettra d'imaginer ensemble des actions pour une commune solidaire sous le signe de la bienveillance et du bien-être. Votre réponse nous sera très précieuse.

CONCOURS des MAISONS FLEURIES 2021 INSCRIVEZ-VOUS



Les aménagements et fleurissements de vos propriétés participent pleinement à l'amélioration du cadre de vie de notre commune, c'est pourquoi la municipalité a souhaité mettre en place ce concours afin de vous remercier. Reporté en 2020 en raison de la crise sanitaire, il est de retour cette année comme promis. Nous vous rappelons que ce concours est ouvert aux 3 communes historiques de Bellevigne-les-Châteaux.

Les modalités sont les suivantes :

- ✿ La participation s'effectue sur inscription préalable.
- ✿ Deux catégories seront primées : "Aménagement Paysager" et "Fleurissement". Le jury déterminera la catégorie lors de sa visite.
- ✿ Les aménagements et/ou fleurissements doivent être visibles depuis le domaine public.
- ✿ Parmi les éléments de notation, il sera tenu compte d'un critère environnemental (limitation ou absence d'utilisation de produits phytosanitaires).

La période de passage du jury, envisagée début juillet, sera annoncée dans une prochaine Gazette.

Vous souhaitez participer !

Alors n'hésitez pas, vous pouvez vous inscrire dès à présent et jusqu'au 31 mai. En raison des conditions sanitaires actuelles, les inscriptions s'effectueront par téléphone auprès du secrétariat de Mairie au **02 41 52 97 23**.

LE DÉFIBRILLATEUR = Il peut vous sauver la vie



Lors d'un arrêt cardio-respiratoire les gestes de premiers secours à apporter à la victime sont décisifs.

Afin de traiter rapidement et efficacement ce type d'urgences, sur le domaine public, des Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE) sont mis à disposition.

Ce dispositif médical aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

AYONS LE PLUS GRAND RESPECT POUR CE MATÉRIEL

BRÉZÉ 1
Façade Mairie

CHACÉ 2
Façade Mairie
Entrée salle des Paillons

SAINT CYR-en-BOURG 2
Façade Mairie
Salle des sports

DISTRIBUTION de COMPRIMÉS d'IODE (Rappel) RISQUES d'ORIGINE TECHNOLOGIQUE

Les habitants de Bellevigne-les-Châteaux (ainsi que les gîtes, les chambres d'hôtes, MAM, les ERP, les entreprises du territoire,...), situés à 20 km autour du CNPE de Chinon (Centre Nucléaire de Production Électrique) sont invités à aller retirer gratuitement en pharmacie des comprimés d'iode stable. Un bon de retrait a été adressé à l'ensemble de la population.

En cas de perte du document ou d'oubli du retrait des comprimés, la **démarche est la suivante :**

- **Pour les particuliers**, retrait des comprimés sur présentation d'un justificatif de domicile en précisant au pharmacien le nombre de personnes composant le foyer.
- **Pour les établissements recevant du public et les entreprises**, retrait des comprimés sur présentation d'un Kbis (justifiant l'identité d'une entreprise immatriculée en France) en précisant le nombre d'employés susceptibles d'être accueillies dans l'établissement.



PLANTONS des ARBRES, PLANTONS des HAIES

- Une solution naturelle pour le climat
- Des fertilisateurs naturels des sols
- Des alliés de la santé et du bien-être
- Un trésor de biodiversité
- La protection de notre territoire
- Des alliés de la transition écologique

Une ambition nationale forte : 7 000 km de haies plantées

3 campagnes de plantations : 2021, 2022, 2023

BÉNÉFICIAIRES : Agriculteurs et leurs groupements / Collectivités locales et leurs groupements / Propriétaires de foncier agricole.

TAUX de SUBVENTION : 80 à 100 %

Les agriculteurs intéressés par ces projets dans notre commune sont invités à s'inscrire dans les Mairies annexes de Brézé, Chacé ou Saint Cyr-en-Bourg.

FAMILLES RURALES RECRUTENT

L'Association Familles Rurales Intercommunales Enfance Jeunesse Culture et Loisirs (AFRIEJ) conduit depuis 2007 son projet d'animation de la vie locale en direction des familles du sud saumurois. Aujourd'hui, l'AFRIEJ recrute en CDI à plein temps son ou sa référent(e) jeunesse.



Poste à pourvoir à compter du 1^{er} juin 2021.
Candidature à adresser à Mme La Présidente
AFRIEJ Culture et Loisirs, 8 rue de l'Échallier, 49 400 DISTRÉ
association.afriej@gmail.com
02 41 50 46 45 ou **06 60 75 82 94**



Les FOYERS en PAUSE, l'AFRIEJ PRÉPARE la RÉOUVERTURE !

Les foyers sont actuellement fermés mais rouvrent dès le mercredi 28 avril 2021 à la salle des Paillons et les animateurs ont prévu pleins d'animations. Au programme : sortie vélo, tournoi de foot, chasse au trésor, perle hama, rallye photo, atelier cuisine, jeux de société et grands jeux...

LE FOYER JUNIOR : Pour les CE2, CM1 et CM2, le mercredi et le samedi de 10h à 13h

LE FOYER DES JEUNES : Pour les collégiens et lycéens, le mercredi et le samedi de 14h à 19h

Au foyer, on fait quoi ? Les animateurs sont diplômés et qualifiés pour encadrer les jeunes. Nous mettons en place des activités manuelles, sportives, numériques, culinaires, des temps libres, jeux de société, jeux vidéos, overboard... Nous sommes là pour passer un bon moment, s'amuser et découvrir de nouvelles choses !

*Viens découvrir le foyer quand tu veux, avec qui tu veux...
et GRATUITEMENT!*

A Chacé

« Foyer ouvert à tous les enfants de Bellevigne-les-Châteaux »

animationjeunesse.afriej@gmail.com - 07.87.66.99.65

Des nouvelles de notre projet sur la biodiversité et l'environnement à l'École du Chat Perché ...



Au retour des vacances d'hiver, les classes de CP/CE1 et de TPS/PS/MS ont débuté leur élevage de coccinelles et de papillons. Nous avons reçu un kit contenant des larves de coccinelles, de la nourriture pour ces dernières (des œufs de papillons), des boîtes-loupes permettant l'élevage et l'observation des coccinelles, des figurines agrandies ainsi que des posters et un dossier pédagogique.

Cet élevage a apporté beaucoup de connaissances et compétences aux élèves dans le domaine des sciences. Un calendrier a été élaboré avec les élèves afin de nourrir les larves pendant trois semaines. Le vocabulaire du corps de la coccinelle ainsi que le cycle de vie ont été travaillés en classe. Les élèves ont également pu apprendre, de par leurs observations quotidiennes, les différents stades de transformation d'une coccinelle : d'abord une larve qui va muer trois fois et grandir peu à peu afin de devenir une nymphe et au bout de quelques jours une coccinelle. Cette transformation s'est déroulée le dernier jour de l'école avant l'école à distance. Les enseignantes ont

donc pris en charge ces élevages de coccinelles en les installant dans des aquariums en espérant les garder en bonne santé au retour des élèves. La chasse aux pucerons est donc lancée...

L'élevage des papillons a été réalisé par la classe des plus petits. Ce fut une transformation assez impressionnante pour eux : d'abord de grosses chenilles ont grandi dans un pot puis se sont transformées en cocon. Ces papillons ne sont pas encore sortis de leur chrysalide.



Ce thème des coccinelles et papillons a également été travaillé dans le domaine des arts plastiques créant ainsi de grands panneaux représentant des coccinelles sous toutes ses formes. Ce projet se poursuivra à la reprise de l'école à partir du 26 avril.

Le projet avec le Parc National Régional et la ligue de protection des oiseaux débutera fin mai afin d'observer les insectes de la terre et de l'eau au marais de Baffou à Brézé.

Nous remercions notre association de parents d'élèves pour le financement de ces kits qui ont reçu un grand succès auprès des enfants et des enseignantes.

Organisation pédagogique pour la semaine du 6 au 9 avril : Les écoles publiques de Saint Cyr-en-Bourg et du Chat Perché de Brézé, se sont réunies sur le site de Brézé afin d'accueillir les enfants des parents prioritaires. Une permanence est assurée par les enseignantes ainsi que par le personnel communal. Les transports scolaires et les repas ont été annulés. Les élèves accueillis ont apporté leur repas.

Information diverse : La directrice de l'école du Chat Perché invite tous les parents d'enfants nés en 2018 et 2019 à contacter l'école afin de réaliser une pré-inscription pour la rentrée prochaine. Une visite de l'école sera possible sur prise de rendez-vous (en dehors des heures de classe).

Tel : [02.41.51.62.18](tel:02.41.51.62.18)

Mail : ce.0491043t@ac-nantes.fr

POINT INFO JEUNESSE / MONTREUIL BELLAY

Trouver un job, passer le BAFA, chercher un logement, partir à l'étranger, reprendre des études, sortir à petits prix, créer une association.

RDV au 2^{ème} étage du Centre Social & Culturel Intercommunal Roland Charrier
à votre écoute au :

[02 41 52 38 99](tel:0241523899) / [06 31 58 51 47](tel:0631585147)

L'UNION RÉGIONALE des ASSOCIATIONS FAMILIALES (URAF)



Institution régionale engagée avec et pour les familles, représente et soutient l'ensemble des familles (un million) vivant sur le territoire ligérien et défend leurs intérêts. Elle est le porte-parole des familles auprès des pouvoirs publics régionaux. Elle regroupe les cinq UDAF de la région administrative des Pays de Loire, soit près de 800 associations familiales et plus de 80 000 familles adhérentes.

www.urafpaysdelaloire.fr

CFAA 49 Edgard PISANI de Montreuil Bellay

Le centre de formation d'apprentis agricole de Maine et Loire débute sa campagne de recrutement pour la prochaine rentrée de septembre 2021. De plus en plus de jeunes souhaitent se former en apprentissage dans les métiers du paysage par le biais du CAP, BP, Bac Pro, BTS, Ingénieur.

L'apprentissage ? Un intérêt pour l'entreprise !

Vous souhaitez accueillir un(e) apprenti(e), vous pouvez dès à présent nous communiquer votre offre par courriel, mail ou fax.

Edgard Pisani, Centre de Formation d'Apprentis Agricole du Maine et Loire,
Route de Méron, BP 10007, 49 260 MONTREUIL BELLAY

Tél : **02 41 40 49 28**

FAX : **02 41 38 85 76**

Mail : cfa.maine-et-loire@educagri.fr

TROUVÉ DEUX PORTE-CLEFS
Rue SAINT VINCENT

CLEF de VOITURE et CLEF de MOTO

Les RÉCLAMER en MAIRIE DÉLÉGUÉE
de BRÉZÉ

PERDU un DENTIER

Le RAPPORTER à la MAIRIE de BRÉZÉ

Séance du Conseil Municipal du 29 mars 2021

1°) Agence Nationale des Sports (ANS)

Considérant le projet d'aménagement d'un city stade près du futur Accueil de Loisirs à Saint Cyr-en-Bourg, pour un montant estimé à 35 000 € HT, le Conseil Municipal sollicite l'Agence Nationale des Sports pour une subvention au taux le plus élevé.

2°) Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Vu les projets de transformation des locaux de l'ancienne école maternelle de Saint Cyr-en-Bourg en ALSH, le Conseil Municipal décide de confier la mission de contrôle technique des travaux à la société APAVE pour un montant de 4 488 € TTC.

Considérant la possibilité de demander à la Région 2 dispositifs différents de subventions, le Conseil Municipal décide de la solliciter pour :

- une subvention au titre du dispositif Pays De la Loire Relance Investissement Communal (PDLRIC) au taux de 20%, soit un montant plafond de 75 000 €.
- une subvention au titre du Fonds Régional pour le Développement des Communes (FRDC) au taux de 10%, soit un montant de 25 200 €.

Séance du Conseil Municipal du 29 mars 2021 (suite)

3°) Rénovation de la salle des fêtes de Brézé

Considérant la nécessité de mettre en place un plancher autour des 2 unités de chauffage afin de pouvoir en assurer la maintenance, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise MILLET pour un montant de 1 679,18 € TTC.

Vu les travaux complémentaires de mise en œuvre d'une structure bois permettant de recevoir les charges des faux plafonds, il est nécessaire de lasurer les poteaux en bois de cette structure. Le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise CHAUVAT d'un montant de 2 079,64 € TTC.

Considérant, les travaux supplémentaires de la rénovation de la salle des fêtes de Brézé, le Conseil Municipal approuve la modification des honoraires du Cabinet ET DEMAIN (maître d'œuvre), passant de 23 000 à 26 000 € HT.

4°) Convention de prestations de service et d'entretien de la Zone d'Activité de Chacé

Considérant que la convention d'entretien d'espaces verts et de balayage de la Zone Industrielle de Chacé a pris fin le 31 décembre 2020, et que la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire propose de renouveler cette convention, le Conseil Municipal accepte son renouvellement pour une durée de 4 ans contre un dédommagement financier.

Séance du Conseil Municipal du 6 avril 2021

Mme FAYARD, Conseillère aux décideurs locaux présente à l'ensemble du Conseil Municipal les principes budgétaires et ses principales notions.

La situation financière de la commune est saine et propice à un nouveau cycle d'investissement, soit par emprunt, soit par autofinancement.

1°) Approbation du compte de gestion 2020

Le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations constatées (dépenses et recettes), et les restes à réaliser. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion, dressé par le trésorier pour l'exercice 2020.

2°) Approbation du compte administratif 2020

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 118 744,39	187 627,24			931 117,15
Réalisations de l'exercice	2 288 300,42	2 973 080,56	1 231 196,25	930 018,60	3 519 496,67	3 903 099,16
TOTAUX	2 288 300,42	4 091 824,95	1 418 823,49	930 018,60	3 707 123,91	5 021 843,55
Résultat de clôture		1 803 524,53	488 804,89			1 314 719,64

Considérant que le compte administratif 2020 est conforme au compte de gestion 2020, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020.

Séance du Conseil Municipal du 6 avril 2021 (suite)

3°) Affectation du résultat 2020

Au regard des résultats du compte administratif approuvé, considérant le besoin de financement de la section d'investissement et considérant l'excédent de fonctionnement s'élevant à 1 803 524,53 € pour l'exercice 2020, le Conseil Municipal approuve la proposition d'affectation, soit 1 053 979,53 € affecté au besoin de financement des dépenses d'investissement et 749 545,00 € affecté en section fonctionnement au budget primitif 2021.

4°) Approbation du budget primitif 2021

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		749 545,00	488 804,89		488 804,89	749 545,00
Propositions Budget Primitif 2021	3 614 865,00	2 865 320,00	2 242 487,70	3 296 465,13	5 857 352,70	6 161 785,13
TOTAUX	3 614 865,00	3 614 865,00	2 731 292,59	3 296 465,13	6 346 157,59	6 911 330,13
Restes à Réaliser			702 599,01	137 426 47	702 599,01	137 426 47
Résultat de clôture	3 614 865,00	3 614 865,00	3 433 891,60	3 433 891,60	7 048 756,60	7 048 756,60

Après avoir examiné le projet de budget primitif 2021 de la commune, considérant la délibération du 8 mars 2021 relative au Débat d'Orientation Budgétaire, le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité les sections de fonctionnement et d'investissement du Budget primitif 2021 de la commune.

5°) Fiscalité directe local 2021

Dans le cadre de la réforme fiscale, les communes ne percevront plus les produits issus de la taxe d'habitation, mais bénéficieront du transfert de la part départementale de taxe foncière.

Le Conseil Municipal décide de voter les taux d'imposition pour 2021, à raison de 35,24% pour la Taxe sur le Foncier Bâti (% de la part communale + % de la part départementale) et de 41,31% pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti. Les taux communaux sont ceux du lissage suite à la création de la commune nouvelle.

6°) Travaux de voirie à La Ripaille, commune déléguée de Brézé

Considérant le projet d'aménagement sécuritaire du Carrefour de La Ripaille, sur la RD 93, le Conseil Municipal approuve la proposition de convention du département définissant les modalités de participation financière et de responsabilité d'entretien des aménagements, soit un financement de 18 000 € (50% de la dépense totale).

Prochain Conseil Municipal le 3 mai 2021 à 18 h

Envoyer vos articles en format WORD et vos photos en pièce jointe avant le 2 mai 2021 à

accueil.breze@bellevigne-les-chateaux.fr

Objet « gazette »

Pensez à consulter les panneaux d'informations